



Mairie de BAHO

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2018

Le vingt-neuf mars deux mille dix-huit à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAHO, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Patrick GOT Maire.
Convocation du 21 mars 2018.

Etaient présents :

Jeanne OUROS	Gérard SOLÉ	Catalina BERIOT
Bruno ANIEN	Martine PUIGBLANQUÉ	Hervé ABRIBAT
Magali SANCHEZ	Agnès GRIFOLL	Olivia FORNOUS NOYÉ
Roger DUCASSY	Julien FORICHON	Alain SERRAT
Christine TIGNOL	Paul GRAND	Chantal BENOIT
Véronique AGOUILLO	Virginie SANTIAGO	Stéphan GYBELY
André TIGNERES		

Absents excusés : Magali GINER (procuration à Hervé ABRIBAT), Jean Maurice IBANEZ (procuration à Martine PUIGBLANQUÉ), Stéphanie FORCADA (procuration à Alain SERRAT)

Absente : Véronique AGOUILLO

Secrétaire de séance : Olivia NOYÉ

COMPTE RENDU DE SEANCE

1/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil Municipal de la Commune de BAHO, réuni sous la présidence de Mme Jeanne OUROS, Adjointe au Maire, après que le Maire eut quitté la salle, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017, dressé par M. Patrick GOT, Maire.

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif de l'année 2017, autant pour le budget principal de la Commune que pour les comptes annexes du CCAS et du lotissement communal Camp del Viver II.

Budget Principal

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultat définitif	422 101.28			1 888 886.20		1 466 784.92

CCAS

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultat définitif				3 524.27		3 524.27

Camp del Viver II

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultat définitif	00.00			00.00		00.00

Constata aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion, relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Accord unanime du Conseil

2/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Le Conseil Municipal de la Commune de BAHO,

Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant que toutes les dépenses et recettes sont justifiées.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes (CCAS et lotissement Camp del Viver II). Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DECLARE que le compte de gestion du budget principal et des budgets annexes (CCAS et lotissement communal Camp del Viver II) dressés pour l'exercice 2017 par le receveur municipal visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Accord unanime du Conseil.

3/ AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

Le Conseil Municipal, considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide:

Excédent global cumulé au 31/12/2017	1 888 886.20
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et exécution du virement prévu au B.P. (1068)	-422 101.28
Affectation du solde disponible à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 466 784.92

Accord unanime du Conseil.

4/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2018 élaboré pour le budget principal de la commune et le budget annexe du CCAS :

Budget Principal

Section de fonctionnement			
Dépenses :	3 809 000.00	Recettes :	3 809 000.00
Section d'investissement			
Dépenses :	2 498 000.00	Recettes :	2 498.000.00

C.C.AS.

Section de fonctionnement			
Dépenses :	26 000.00	Recettes :	26 000.00

Accord unanime du Conseil

5/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer les taux d'imposition pour l'année 2018 des taxes directes locales.

Taxe d'habitation :	12.20% (+5.17%)
Taxe foncière (bâti) :	16.50% (+5.09%)
Taxe foncière (non bâti) :	44.00% (+2.06%)

Accord du Conseil par 18 voix pour, 1 voix contre (Martine PUIGBLANQUE) et 3 abstentions (Jean Maurice IBANEZ, Catalina BERIOT et Roger DUCASSY)

6/ APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 15 DECEMBRE 2017

M. le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du transfert des nouvelles compétences à la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée, la commission locale d'évaluation des charges transférées a rendu un rapport dans sa séance du 15 décembre 2017 approuvé par délibération de la Communauté urbaine en date du 21 décembre 2017. Le Maire présente au Conseil municipal le travail d'évaluation des charges transférées qui a été effectué et notamment les corrections des retenues sur les attributions de compensation. Il soumet le rapport au vote du Conseil.

Accord du Conseil par 20 voix pour et 2 abstentions (Martine PUIGBLANQUE et Agnès GRIFOLL)

7/ TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN POSTE D'EDUCATEUR PRINCIPAL DE JEUNES ENFANTS

Accord unanime du Conseil

8/ CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REFECTION DES TROTTOIRS DE LA RUE DES MALVOISIES

Le Maire propose à l'assemblée de procéder à la réfection d'une portion de trottoirs de la rue des Malvoisies et de la rue des Eaux Vives. Soit une surface de 780m² environ

3 entreprises ont été consultées pour la réalisation de ces travaux.

Entreprises	Prix HT	Prix TTC
COLAS	22 530.00	27 036.00
MALET	20 429.50	24 515.40
EIFFAGE	23 194.00	27 832.80

M. le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise MALET

Accord unanime du Conseil

LA SEANCE EST LEVEE A 21h45